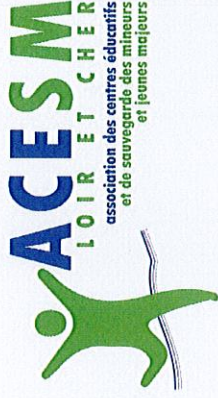


Siège Social : 2, rue Sainte Anne - 41000 BLOIS - ☎ 02.54.78.00.24

Déclarée le 20 avril 1982 N° W 411001941 PREFECTURE DE BLOIS

RAPPORT D'ACTIVITE 2021



CENTRE EDUCATIF POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS EN PLACEMENT SPECIALISE

SERVICE DE PLACEMENT FAMILIAL SPECIALISE

12 rue Sainte Anne

41000 BLOIS

placementfamilial@acesm.fr

Service de Placement Familial Spécialisé

➤ L'Activité	p : 5
➤ Effectif global et mouvement	
I Effectif global et nature des prises en charge.....	p : 9
II Mouvements et taux d'occupation	p : 10
III Caractéristique des populations accueillies	p : 11
IV Situation des jeunes pris en charge.....	p : 15
V Origine géographique des jeunes accueillis	p : 18
VI Les visites médiatisées	p : 18
➤ Réflexion	
« L'accueil des enfants en situation complexe : un accueil pluriel pour éviter les ruptures »	p : 23
➤ Le Personnel	p : 28
➤ Evaluation Continue	p : 35

Préambule

L'année 2021 a été bousculée, comme l'année précédente, par la situation sanitaire. L'organisation de la prise en charge des enfants accueillis par le Service de Placement Familial Spécialisé a été constamment réajustée, afin de prendre en considération les contraintes liées à la situation sanitaire et le besoin des enfants. Les capacités de réactivité de l'équipe ont été confirmées et sa créativité décuplée. L'épidémie de COVID a toutefois souligné les limites d'un service tel que le PFS : l'implication des professionnels ne peut recouvrir les besoins de personnel. En effet, le recrutement d'Assistants Familiaux demeure encore trop faible, malgré la perspective de plusieurs embauches. Il faut noter toutefois la capacité du service à anticiper certains départs à la retraite et à augmenter progressivement les accueils d'enfants.

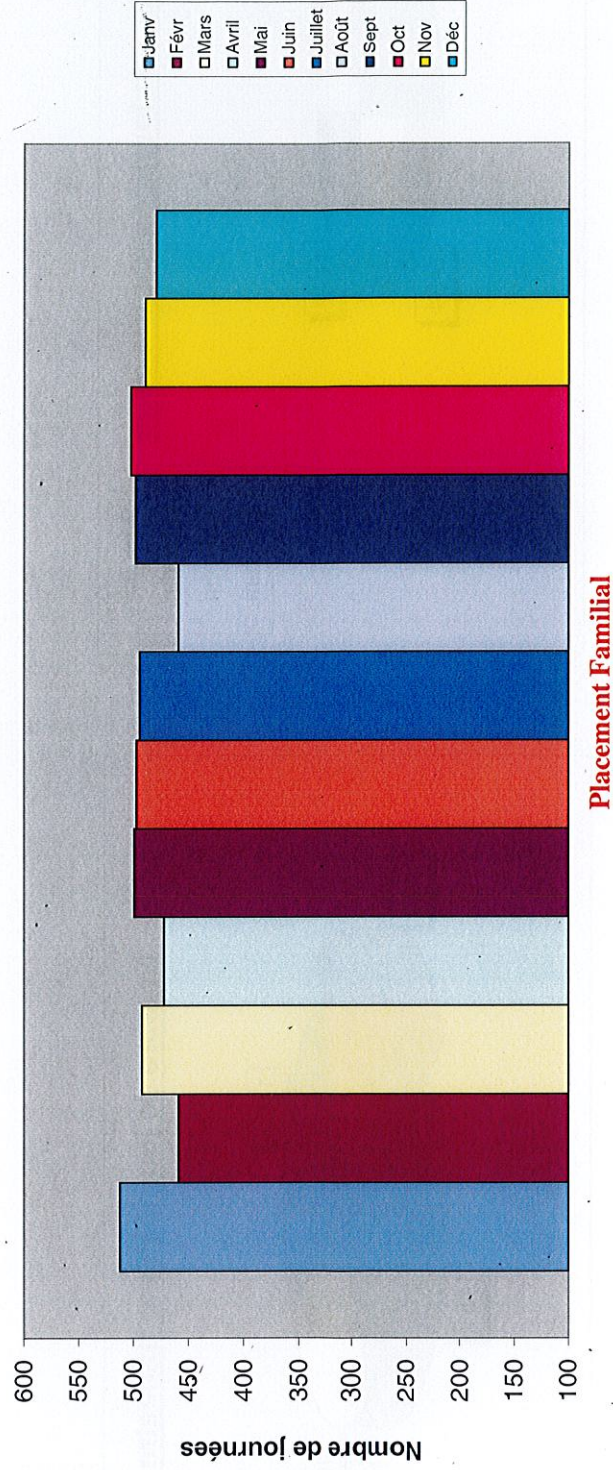
Par ricochet, les relais des enfants au sein des familles d'accueil sont encore trop restreints. Les réunions de l'équipe éducative sont toutefois fréquentes et intenses pour organiser ce soutien aux assistants familiaux. Elles sont particulièrement chronophages pour les éducateurs, mais indispensables....

Par ailleurs, la difficulté à réunir l'ensemble de l'équipe durant de longs mois a intensifié les modes de communication à distance, au risque de perdre un peu du sel de la relation humaine. La dynamique du PFS repose sur les compétences des professionnels, mais aussi sur le partage, la convivialité et la solidarité. La possibilité de se retrouver plus régulièrement demeure une perspective motivante pour les assistants familiaux et les éducateurs, car elle permet de faire vivre la notion d'équipe. Plusieurs journées à thèmes, réunissant l'ensemble des salariés du PFS, sont d'ores et déjà programmées pour bien démarrer 2022.

Ce contexte sanitaire complexe n'a toutefois pas empêché l'aboutissement de certains projets, en particulier la participation d'enfants et d'éducateurs du service à un camp « Cirque », avec la compagnie HEKA. Particulièrement apprécié par l'ensemble des participants, il sera reconduit en 2022.

ACTIVITE DU PLACEMENT FAMILIAL (EN NOMBRE DE JOURNEES)

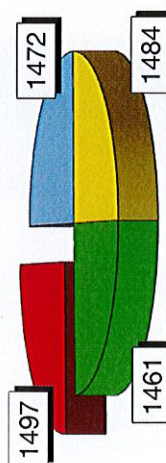
FOYER	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	TOTAL	Journées à réaliser	%
P.F	512	459	492	472	499	497	494	459	498	502	489	479	5 852	5 856	99,93



Service de Placement Familial

2020		1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Total
P.F		1472	1484	1461	1497	5914

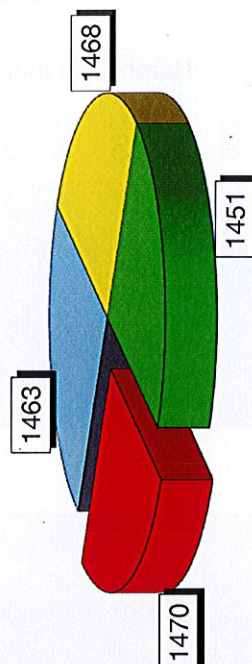
Nombre de journées par trimestre



1er trim.
 2e trim.
 3e trim.
 4e trim.

2021		1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Total
P.F		1463	1468	1451	1470	5852

Nombre de journées par trimestre



1er trim.
 2e trim.
 3e trim.
 4e trim.

L'ACTIVITE EN 2021

PREVISIONNEL ET REEL

■	Journées à réaliser dans l'année	▶	5 856
■	Journées réalisées en 2021	▶	5 852
-	Solde par rapport à l'activité budgétée en nombre de journées	▶	- 4
■	Ecart en % (Réel / à réaliser)	▶	- 0,07 %
■	TAUX D'OCCUPATION	▶	99,93 %

Le Placement Familial termine l'exercice 2021 avec un solde déficitaire de 4 journées soit - 0,07 % au regard du taux d'activité arrêté.

Le budget de l'année 2021, s'établit sur la présence de 16,05 enfants et adolescents en prise en charge continue, soient 5856 journées. Le réalisé présente une moyenne de 16,04 enfants et adolescents en accompagnement continu.

Le nombre de jeunes accompagnés en 2021 est de 17. Le pourcentage de filles présentes est de 29,42 % pour 70,58 % de garçons.

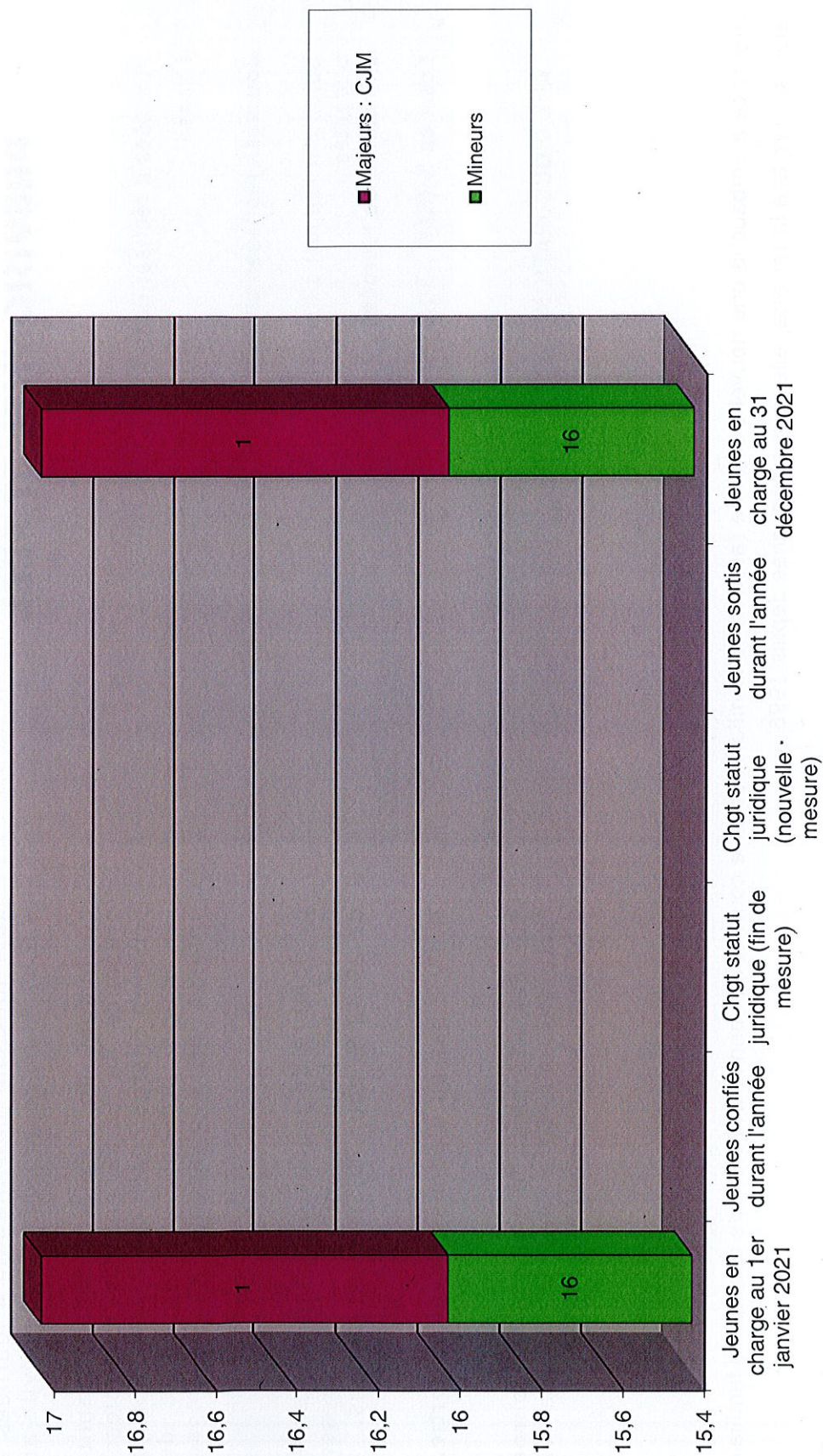
Il n'y a pas eu d'admission, ni de sortie.

Sur cet exercice, le nombre de journées non facturées au titre des droits de visite et d'hébergement s'élève à 353.

Le service a embauché une nouvelle salariée (assistante familiale) dans le courant de l'année 2021 et une assistante familiale a fait valoir ses droits à la retraite, elle était embauchée depuis 1996.

Au 31 décembre 2021, le Service de Placement Familial Spécialisé accueillait 17 enfants pour 18 assistantes familiales.

Placement Familial : Evolution des effectifs en 2021
(statut juridique à la date de sortie du jeune ou au 31/12/2021)



EFFECTIF GLOBAL ET MOUVEMENTS

I – EFFECTIF GLOBAL ET NATURE DES PRISES EN CHARGE

I - I Effectif Global

L'effectif global annuel représente 17 mineurs accueillis en 2021, répartis par tranche d'âge comme suit :

- De 0 à 6 ans : 0
- De 6 à 10 ans : 5
- De 10 à 13 ans : 3
- De 13 à 16 ans : 6
- De 16 à 18 ans : 2
- 18 ans et plus : 1

Il n'y a eu aucun placement d'enfant au cours de l'année 2021.
De même, aucun enfant n'a quitté le service.

L'âge moyen de l'ensemble des jeunes accueillis sur cet exercice est de 12 ans et 11 mois.

I - II Nature des prises en charge : La répartition des jeunes est la suivante :

► 16 jeunes mineurs ont été accompagnés cette année (5 jeunes filles et 11 jeunes garçons)

L'adolescent, dont la durée de placement est la plus longue est âgé de 15 ans et 7 mois. Il est accompagné par le service depuis 14 ans ½ et a été placé à l'âge d'un an et 2 mois.

Un autre mineur est placé depuis 14 ans et 1 mois. Il est âgé de 15 ans et 6 mois et a été placé à l'âge d'un an ½.

Au 31 décembre 2021, un garçon était âgé de 17 ans et 11 mois, placé depuis presque 4 ans.

► 1 jeune majeur a été accompagné cette année (1 garçon).

Cet adolescent a été placé à l'âge de 13 ans ½ et est accueilli dans le service depuis 6 ans et 1 mois. Il est actuellement âgé de 19 ans et 6 mois et bénéficie d'un Contrat Jeune Majeur.

II – MOUVEMENTS ET TAUX D'OCCUPATION

MOUVEMENTS

0 admission de mineurs	0 sortie
0 fille	0 fille
0 garçon	0 garçon

TAUX D'OCCUPATION

2021 ► 16,05 personnes

En 2021, le nombre de journées à réaliser s'élevait à 5856, ce qui correspond à l'accueil continu de 16,05 personnes.

A l'instar des années précédentes, au-delà du changement de statut du Placement familial, les journées déduites au titre des sorties des jeunes, principalement afin de permettre aux parents d'exercer leur autorité parentale dans le cadre de leurs droits de visite et d'hébergement ordonné par le Juge des Enfants, restent importantes au regard de l'effectif.

Ainsi, le décompte pour l'année 2021 est de 353 journées, soit 6 % des journées réalisées.

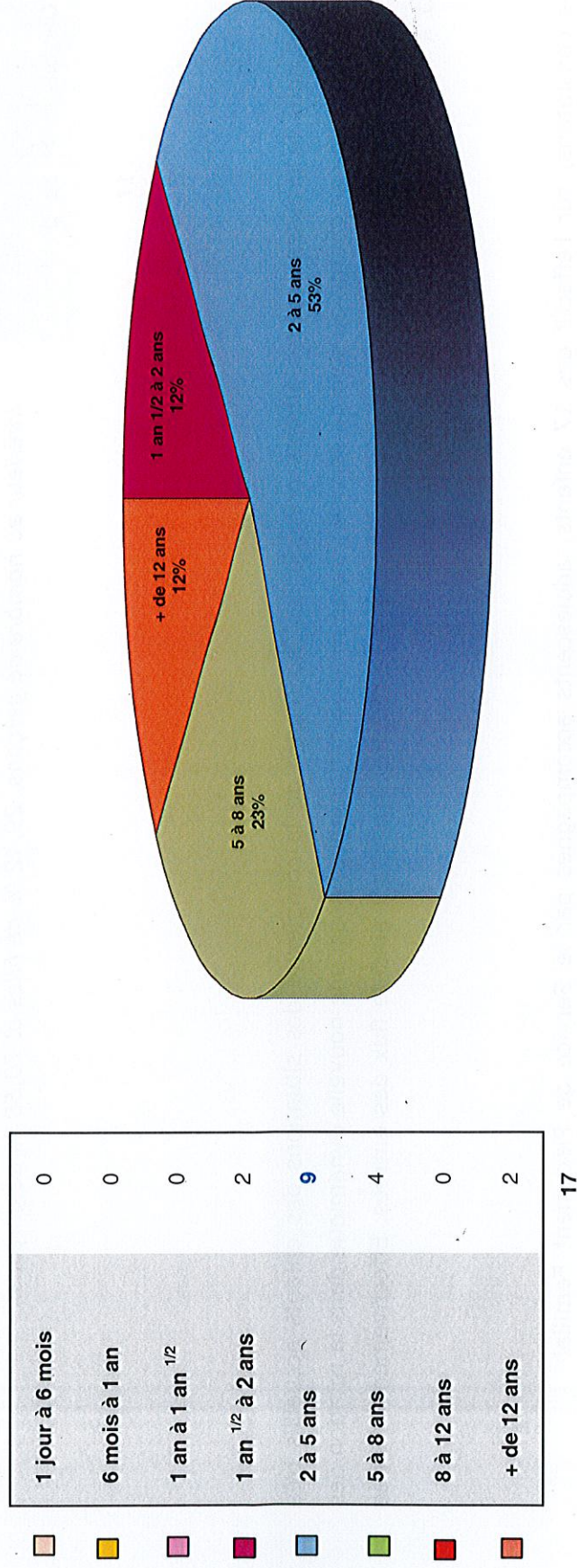
III - CARACTERISTIQUE DES POPULATIONS ACCUEILLIES

Fillles	► 5	<i>Comme l'an passé, le nombre de filles accompagnées en 2021 est nettement inférieur au nombre de garçons, 29,42 % de filles et 70,58 % de garçons.</i>
Garçons	► 12	
	17	

Comme nous le pressentions les années précédentes, au regard de la complexité des situations des enfants accueillis très jeunes, leur prise en charge au sein du service s'avère relativement longue. Aussi une nouvelle dynamique dans la rotation des enfants accueillis se profile : le flux des sorties tend à se réduire, impactant ainsi le flux des entrées. Effectivement, l'année 2021 n'a connu aucune entrée et aucune sortie d'enfant.

Nous constatons, sur l'effectif des 17 enfants, adolescents accompagnés par le Service de Placement Familial Spécialisé en 2021, que l'ensemble des personnes ont, antérieurement à leur accueil, bénéficié de mesures éducatives diverses.

Placement Familial Spécialisé - Durée des prises en charge au 31 décembre 2021



III - III La fin des prises en charge

Aucune sortie de jeunes du service en 2021.

Cette situation s'explique par le fait que l'évolution du projet de service, recentrée sur l'accueil d'enfants en situation de handicap avec de multiples problématiques, induit des placements à long terme.

Ce constat, déjà évoqué l'an dernier, se confirme.

III- IV Durée des prises en charge au 31/12/2021

- ▶ La tranche de 1 an 1/2 à 2 ans représente 2 personnes, soit 12 % de l'effectif.
- ▶ La tranche des 5 à 8 ans représente 4 personnes, soit 23 % de l'effectif.
- ▶ La tranche la plus représentée est celle de 2 à 5 ans avec 9 personnes, soit 53 % de l'effectif.
- ▶ La tranche des plus de 12 ans représente 2 personnes, soit 12 % de l'effectif.

SCOLARISATION DES ENFANTS SUIVIS EN 2021

Scolarisation Normale

Maternelle	2
Primaire	1
Collège	1
Lycée et enseignement supérieur	
Apprentissage	
TOTAL	4

Scolarisation Spécialisée
Education Nationale

EREA	
SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté)	
ULIS'Ecole	
ULIS Collège (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire),	
Lycée professionnel	
TOTAL	0

Orientation MDPH

I.T.E.P. "Cercay"	2
I.M.E. Les Basses Fontaines	4
I.M.E. Les Grouets	1
I.M.E. Mareuil	1
I.M.E. Vouzon	1
I.M.E Herbault	2
I.M.E Naveil	1
TOTAL	12

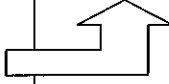
Autres situations

Moins de 3 ans	
Déscolarisé	1
AST de l'ACESM	
TOTAL	1

IV – SITUATION DES JEUNES PRIS EN CHARGE

IV - I Situation scolaire et professionnelle

Maternelle/CP Temps partiel Avec AESH	Primaire (CM2) Avec AESH	IME	ITEP	Collège (5 ^{ème})	AST de l'ACESM (en attente d'ESAT)
2	1	10	2	1	1



Un en inclusion scolaire en ULIS Ecole



Un en inclusion scolaire 3^{ème} SEGPA au collège

Tous les enfants accueillis au service de Placement Familial Spécialisé en 2021 ont une notification MDPH. A ce titre, ils bénéficient tous d'aménagements spécifiques visant au maintien de la scolarité ou d'orientations vers des établissements médicaux sociaux.

Bien que les nouvelles dispositions gouvernementales DITEP et DAME amènent à favoriser autant que possible les inclusions des enfants en situation de handicap, sur les 17 enfants accueillis au sein du service, seuls 8 enfants bénéficient d'une scolarité pour partie en milieu ordinaire.

En effet, la symptomatologie et les troubles majeurs qu'ils présentent limitent les possibilités inclusives, voire les rendent impossibles.

Des séjours au SARIA ont également dû être organisés pour deux jeunes du service en 2021, jeunes qui se trouvaient à l'aube d'une situation de rupture dans leur établissement de référence et/ou leur lieu d'accueil familial. Cela a représenté 121 journées.

IV - II Situation et prises en charges psychologiques, psychiatriques, thérapeutiques

Effectif 2020	Suivi psychiatre	Traitement	Suivi psychologue	Suivi psychomotricien	Suivi orthophoniste	Suivi Clocheville
17	13	13	16	6	2	4
	Dont : 1 en libéral 7 psychiatre PFS 2 en IME 2 au CMP 1 Clocheville		Dont : 1 en libéral 2 en ITEP 6 en IME 6 au service 1 hôpital de jour			

Sur l'année 2021, sur les 17 enfants accueillis au Service de Placement Familial Spécialisé, 16 ont bénéficié de suivis à des niveaux différents.

Il convient de noter que par rapport à l'année précédente, 4 enfants supplémentaires sont suivis par un médecin psychiatre, à savoir 13 enfants sur 17 au total.

Par répercussions et pour répondre à leurs troubles psychiques, 13 enfants sur les 17 accueillis bénéficient d'un traitement important.

L'appui du médecin psychiatre au sein de l'équipe s'avère, pour ces raisons, indispensable. Il permet de coordonner les soins et participe activement à l'expertise des situations et à la stabilisation des troubles psychiques.

IV - III Situation parentale des jeunes confiés

La majorité des enfants, adolescents et jeunes majeurs du Placement Familial Spécialisé ont leurs parents qui résident dans le département

En 2021, les différentes typologies familiales dont sont issues les jeunes accueillis se déclinent ainsi :

SITUATION PARENTALE	
En couple	3 enfants
Divorcée	1 enfant
Séparée	10 enfants
Un seul parent	2 enfants
Sans parent / Famille élargie	1 enfant
Total	17 enfants

Sur les 10 familles séparés ou divorcés, 5 familles sont recomposées (pour 4 c'est la mère, pour 1 autre père et mère ont recomposé leur famille).

Pour deux enfants, la mère est décédée.

Pour un enfant, dont la mère est décédée et que le père n'a pas reconnu, il a été nommé un conseil de famille. C'est l'arrière-grand-père qui est désigné tuteur.

Un autre enfant est concerné par une délégation de l'autorité parentale à l'ASE.

V – ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES JEUNES ACCUEILLIS

<i>Nord Loire</i>	6
<i>Blois</i>	6
<i>Sud Loire</i>	5
<i>Hors département</i>	0

La très grande majorité des enfants accompagnés par le Placement Familial Spécialisé ont l'un ou les deux parents qui résident en Loir et Cher

VI – LES VISITES MEDIATISEES

VI - 1 Le cadre légal

Le Code Civil art-375-7 précise que « les pères et les mères des enfants bénéficiant d'une mesure éducative continuent à exercer tous les attributs de l'autorité parentale qui ne sont pas inconciliables avec cette mesure. » et que dès lors, « s'il a été nécessaire de confier l'enfant à une personne ou un Etablissement, ses parents conserveront un droit de correspondance ainsi qu'un droit de visite et d'hébergement. Le Juge pour Enfants en fixe les modalités et peut si l'intérêt de l'enfant l'exige, décider que l'exercice de ces droits ou de l'un d'eux est provisoirement suspendu. Il peut également décider que l'exercice du droit de visite du ou des parents ne peut s'exercer qu'en présence d'un tiers désigné par l'établissement ou par le service à qui l'enfant est confié ».

Le Placement Familial Spécialisé dans ses missions, du placement ordonné par les Juges pour Enfants, met en place régulièrement en ses locaux, dans un cadre d'intervention préalablement défini, la possibilité pour les parents d'exercer leur autorité parentale lors de visites et de visites médiatisées afin de maintenir des liens entre les frères et les sœurs.

En effet, dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative, les parents exercent tous les attributs de l'autorité parentale. Le droit de visite et d'hébergement fait partie de ces attributs.

VI - II Les droits de visite au service en 2021

L'organisation des visites médiatisées s'appuie sur les décisions du Magistrat pour enfants et l'ordonnance judiciaire qui en découle.

« Les visites en présence d'un tiers se fondent sur une évaluation de la situation familiale, concluant à l'impossibilité de laisser l'enfant seul en présence des parents pendant l'exercice de leur droit de visite, soit parce que cela mettrait l'enfant en danger, soit parce les parents se trouvent dans l'incapacité de satisfaire les besoins fondamentaux de l'enfant, sans l'aide d'une tierce personne ». Le Guide de l'accueil de l'enfant et de l'adolescent protégé, Ministère de la famille 2007

Les visites médiatisées au service de Placement Familial Spécialisé concernent 11 enfants sur 17, ce qui représente plus de la moitié de l'effectif des enfants accueillis. Cela se justifie par le fait que les jeunes accompagnés par le service présentent des déficiences majeures et des troubles associés, rendant les temps de visite complexes. Leur agitation peut en effet être difficile à contenir par les parents qui sont pour beaucoup d'entre eux démunis.

De même, la présence de l'équipe éducative, de la psychologue et du chef de service peut s'avérer indispensable pour soutenir les parents qui, pour certains, manquent de ressources du fait de leur déficience ou troubles psychiques.

POUR L'ANNEE 2021, CHAQUE MOIS, IL Y A EU EN MOYENNE 15 VISITES MEDIATISEES CONCERNANT 11 ENFANTS

Cela représente 152 visites médiatisées sur l'année 2021

1 visite mensuelle	6 enfants	▶ 60 visites médiatisées par an
2 visites mensuelles	3 enfants	▶ 60 visites médiatisées par an
3 visites mensuelles	1 enfant	▶ 30 visites médiatisées par an
2 visites annuelles	1 enfant	▶ 2 visites médiatisées par an

En 2021, les visites médiatisées ont légèrement diminué par rapport à l'année précédente, du fait d'une part de la pandémie liée au COVID et d'autre part à une réduction des visites octroyées aux familles.

Il convient de noter qu'à ces visites médiatisées **viennent s'ajouter des visites encadrées**, où la présence d'un professionnel, voire de plusieurs, est demandée pour faire tiers. **Celles-ci s'élèvent à 75.**

Ce qui représente au final sur l'année 227 visites.

Les Dispositifs de répit :

Les particularités des enfants accueillis au Service de Placement Familial Spécialisé rendent indispensables des espaces tiers, des lieux de répit, pour permettre aux assistants familiaux de se restaurer et de ne pas « s'essouffler » dans l'accompagnement des enfants.

- **Les relais Assistants Familiaux :**

Parmi les outils régulièrement utilisés à cette fin, les relais chez d'autres assistants familiaux, sur des temps de week-ends principalement, sont organisés de façon régulière.

Sur l'année 2021, ces journées de relais ont représenté pour l'ensemble des enfants accueillis au service **839 journées**, soit en moyenne **70 journées par mois**.

Cela demande à l'équipe éducative un temps organisationnel conséquent.

- **Le SEL (Séjours Educatifs et de Loisirs) :**

En 2021, deux enfants ont bénéficié de 19 journées au SEL au total. Les séjours de vacances classiques ne pouvaient répondre à la difficulté de leur accompagnement.

- **Les centres de vacances spécialisées :**

Cinq enfants ont bénéficié de centres de vacances spécialisés dans l'accueil d'enfants aux problématiques complexes. Cela a représenté 67 jours sur l'année 2021, principalement sur la période d'été.

Il convient de noter que plusieurs séjours ont été annulés cette année compte-tenu du contexte et de la crise sanitaire.

- **Le Cirque HEKA :**

En juillet 2021, quatre enfants du service ont pu bénéficier d'un séjour cirque encadré par les éducateurs du service. Cela a représenté deux journées de répit pour chacun des jeunes, soit huit journées au total.

- **La MAT (Maison d'Accueil Temporaire) des Grouets :**

Deux enfants du service ont pu bénéficier d'un accueil à la MAT régulier dans le cadre des 90 jours accordés par la MDPH.

- **L'Accueil Temporaire de Neuvooy :**

Un jeune du service a pu bénéficier de stages au sein de l'établissement de Neuvooy, en vue d'accueils temporaires ultérieurs.

REFLEXION

L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION COMPLEXE : UN ACCUEIL PLURIEL POUR EVITER LES RUPTURES **UN CONTEXTE TRES RISQUE**

Le placement de l'enfant, retiré de son environnement familial, majeure fortement les risques de rupture, souvent préjudiciables à l'enfant. Rupture avec le contexte de vie, rupture des liens familiaux, rupture des liens amicaux... Les lieux d'accueil, suppléants provisoires de la cellule familiale, sont sensibilisés à cet écueil. Mais Il apparaît que ces ruptures se reproduisent aussi souvent pour les enfants sur leurs lieux de placement, plus particulièrement pour ceux dont les troubles sont importants. Ils peuvent ainsi être ballotés de famille d'accueil en famille d'accueil, dans divers foyers, sans autre perspective que cette fatalité.

Lors de la création du PFS, l'équipe a placé ce questionnement au cœur du projet : comment accueillir des enfants présentant des troubles importants et/ou en situation de handicap au sein d'une famille d'accueil, au regard du risque de saturation et de rejet ? Cette réflexion a été menée par l'équipe en partant de ses expériences passées. Avant que le PFS ne soit créé, le PF a en effet longtemps accueilli des enfants dont les situations étaient très hétérogènes. Certaines d'entre elles, déjà très complexes, avaient amené l'équipe à mesurer les limites de l'accueil familial « classique ». En effet, les enfants en situations complexes nécessitent une implication très dense du professionnel qui les accueille. Ils induisent une forme d'exclusivité avec l'adulte. Le quotidien est rythmé par le besoin de l'enfant de « faire » avec l'assistant familial. Cette sollicitation constante, souvent induite par un besoin de sécurité interne de l'enfant, est très éprouvante pour les professionnels car elle est continue. Certaines familles d'accueil bénéficient de relais « familiaux » ponctuels (conjoint, voisins ...), mais ce soutien est lié aux ressources propres à chaque assistant familial. Le risque d'épuisement des Assistants Familiaux, lié à la singularité des enfants accueillis, est fort dans cette configuration.

En arrière-plan, la question de l'attachement se pose également : comment l'assistant familial peut-il construire avec l'enfant une relation affective structurante dans ce contexte, en évitant l'écueil d'un lien « vampirisant » sans autre perspective qu'une rupture ? Comment l'enfant construit -il ce lien d'attachement sans renoncer à celui de sa famille?

UNE PLURALITE DE RENCONTRES

Forte de son expérience, l'équipe du PFS a pris le parti de construire la prise en charge de l'enfant sur une dimension plurielle. L'assistant familial qui accueille l'enfant en continu représente toujours la pierre angulaire de l'édifice. Il s'agit ensuite d'assembler, autour de lui et de l'enfant, une structure solide et contenant pour éviter les fondations fragiles d'une relation duelle. Le ciment de cette construction est constitué par l'équipe d'éducateurs, de la psychologue, des secrétaires, de la psychiatre, des cadres qui, constamment, organisent et ajustent l'accueil de l'enfant. L'accompagnement de l'enfant et de l'assistant familial est sous tendu à un projet, mais nécessite une adaptation très forte de l'équipe au quotidien. Le handicap et le trouble du comportement des enfants induisent souvent des perturbations inopinées dans l'organisation journalière et une créativité sans cesse à l'œuvre. Les relations entre l'équipe éducative et les assistants familiaux sont intenses et régulières pour répondre au besoin quotidien de l'enfant. Ce travail commun peut se dérouler avec l'enfant, durant un entretien, une activité, un accompagnement... mais il peut aussi exister durant des temps informels (temps de rencontres durant une visite parents/enfants au service, appels téléphoniques...) ou formels (participation aux réunions d'équipe). Ces moments permettent de croiser les observations et d'ajuster la prise en charge du quotidien. Ils favorisent aussi, dans certaines situations, la création d'outils. Par exemple, l'équipe éducative propose parfois de construire un support pour aider l'enfant à se repérer dans le temps et dans ses activités. Des plannings hebdomadaires sont ainsi élaborés sur la base de pictogrammes et de photographies.

L'intervention soutenue de l'équipe s'inscrit dans un champ très large, auprès de l'assistant familial comme auprès de l'enfant. Les différents membres du PFS rencontrent en effet très régulièrement les enfants, quelle que soit leur fonction. La pluralité de leurs relations avec l'ensemble des professionnels du service est particulièrement repérable lorsque certains d'entre eux sont accueillis dans nos locaux : ils passent souvent de bureaux en bureaux, avant ou après un rendez-vous, à la recherche d'un moment privilégié avec un adulte. Certains enfants apprécient les échanges avec les secrétaires du service, d'autres avec un éducateur qui n'est pas son référent, ou encore avec la psychologue qui ne le reçoit pas habituellement dans son bureau... Cette multiplicité d'interlocuteurs pourrait interroger un visiteur extérieur au service. Il apparaît toutefois que les enfants recherchent chez chacun d'entre les membres de l'équipe du PFS la possibilité d'une rencontre.

De la même manière, ce maillage peut être renforcé par des co-interventions ponctuelles ou durables auprès de l'enfant et de sa famille. Deux éducateurs encadrent ainsi parfois les visites d'une famille, selon les besoins. La psychologue, voire le chef de service peuvent également être intégré au dispositif.

Le principe essentiel de l'accueil des enfants au PFS est toujours basé sur les relais. Comme nous l'avons déjà évoqué, les enfants confiés au PFS sont accueillis par un assistant familial. Toutefois, le dispositif d'accueil est d'emblée élaboré dans une dimension plurielle. Différentes familles d'accueil relais sont pressenties pour des accueils de courte durée, principalement durant les week-ends ou quelques jours durant les vacances scolaires. Ce choix est prioritairement motivé par la nécessité d'offrir à l'assistante familiale qui accueille l'enfant en continu la possibilité de se ressourcer. Il se révèle également très pertinent au regard de la dynamique engendrée : l'enfant bénéficie de temps souvent privilégiés dans un espace qui sort de son ordinaire. Sa parole se libère parfois dans ce contexte. Il expérimente également de nouvelles relations, dans un cadre ou les enjeux avec les adultes qui l'entourent sont différents.

Enfin, ces relais réguliers alimentent l'analyse du suivi de l'enfant : les regards croisés des différents professionnels ouvrent de nouvelles perspectives de travail et de réflexion. Les assistants familiaux développent de nouvelles pratiques qu'ils se transmettent parfois : ils deviennent ressource pour l'assistant familial de référence et lui font part de leur expérience. L'équipe éducative favorise des rencontres régulières des assistants familiaux relay pour soutenir ce travail de réflexion commune.

D'autres formes de relais complètent progressivement le dispositif : les accueils en courts séjours par les Maisons d'Accueil Temporaires. Ces lieux d'accueil spécialisés, souvent annexés à des IME, permettent aux enfants qui peuvent en bénéficier (selon la notification de la MDPH) de quitter le contexte de la famille d'accueil pour celui d'un collectif très réduit en institution. Ces relais, souvent longs et complexes à mettre en œuvre (nombre de places réduites, situation des MAT distante de l'habitat de l'enfant...) représentent toutefois un accueil complémentaire au dispositif. Ils apportent, eux aussi, un répit aux assistants familiaux. Les équipes des MAT, issues du secteur médico-social échangent également leurs observations avec l'équipe du PFS. Ces apports enrichissent les réflexions sur la prise en charge des enfants.

LE LIEN AFFECTIF

La sécurisation affective est fondamentale pour répondre aux besoins des enfants accueillis. Le dispositif pluriel d'accueil du PFS, traversé par de nombreuses interactions, pourrait paraître contraire à cette affirmation. En effet, l'accueil régulier d'un enfant dans différents lieux et l'entour multiple des adultes brouilleraient les repères affectifs de l'enfant et entraveraient la possibilité d'une relation stable et pérenne avec les adultes référents (parents, famille, Assistant Familial qui accueille l'enfant en continu).

Depuis quatre années, les enfants accueillis au PFS bénéficient de cet accueil pluriel (de manière plus ou moins régulière, selon le besoin de l'enfant). Avec le recul, l'équipe éducative observe généralement auprès des enfants les effets rassurants liés à cette organisation. Le pluri-accueil n'est pas source de confusion car il est construit progressivement. Il est composé par les mêmes familles d'accueil ou institutions, qui reçoivent l'enfant régulièrement. Le programme de relai est toujours évoqué préalablement avec l'enfant, parfois à l'aide de pictogrammes. L'enfant peut ainsi se repérer et se projeter. Il sait qu'il quittera l'assistante familiale qui l'accueille en continu, mais il sait aussi qu'il la retrouvera. Certains enfants apprécient même particulièrement ces temps de relais qui proposent une alternative à leur quotidien. De retour au sein de leur famille d'accueil, ils sont souvent prompts à évoquer leur nouvelle expérience. Finalement, les départs et retours des enfants ne fragilisent pas leur lien avec cet adulte de référence, mais participent au contraire à l'enrichir et à le consolider.

L'équipe du PFS est également très attentive à la qualité du lien de l'enfant avec sa famille, fil rouge du placement et de l'accueil. La famille constitue en effet un rouage essentiel dans l'accueil de l'enfant, même si elle ne l'accueille pas à son domicile ou si ses droits sont très restreints. Encadrés par l'ordonnance du Juge pour Enfants, les droits de la famille s'exercent en effet très différemment selon les situations. Ils se déroulent souvent dans le cadre du service, parfois au domicile. L'équipe accompagne chaque famille dans sa singularité et adapte les visites selon les capacités de chacun. Parfois en situation de handicap ou carencés affectifs, les parents des enfants accueillis au PFS sont souvent démunis pour partager des moments de qualité. Aussi, les éducateurs, voire la psychologue, sont très étayant lors des visites. Ils proposent régulièrement des activités, des sorties ou des entretiens afin d'offrir la possibilité aux parents d'entretenir et de consolider leur relation avec leur enfant.

L'accueil pluriel développé par le PFS révèle de nouvelles opportunités. Celles-ci se découvrent des lors que la complexité de sa mise en œuvre est prise en compte par l'ensemble des acteurs.

Les liens de l'enfant aux adultes qui l'entourent deviennent multiples. L'enchevêtrement des relations qui caractérise l'accueil de l'enfant au PFS révèle des possibles et des perspectives nouvelles. Ce maillage enveloppe l'enfant qui, loin de créer une rupture avec son entourage, lui adresse le message sécurisant de la continuité.

ACTIVITE DU PERSONNEL EN 2021

FORMATIONS ET JOURNEES D'ETUDE

Plusieurs professionnels du Placement Familial Spécialisé ont suivi en 2021 différentes formules leur permettant, tout au long de leur vie, de se former pour développer de nouvelles compétences ou anticiper l'évolution de leur emploi.

DES SALARIES SE SONT INSCRITS DANS LES FORMATIONS SUIVANTES :

- Analyse des pratiques des assistants familiaux : Mme PLACE, psychologue, Blois (41000)
- Gestion de crise, d'agressivité, violence et contenance physique : Label'Formation, AMFreville la Mivoie (79920)
- Formation aux Premiers Secours : Santé Mentale
- Formation des 60 heures : M. PREVOST avec stages aux Rêveries (AIDAPHI) Vineuil (41350)
- 29^{ème} journées nationales d'études de l'ANPF à la Rochelle : « Dessine-moi ma fratrie : on m'a emmêlé les pinceaux »
- Début Formation DEAF pour deux assistants familiaux : ITS Tours (37000)

MOUVEMENTS DES PROFESSIONNELS

1) Assistants Familiaux

EFFECTIF au 1er janvier 2021

18

ENTREES :

1

18/01/2021

1

SORTIES :

1

30/06/2021

1

TOTAL

18

Personnel du Service de Placement Familial

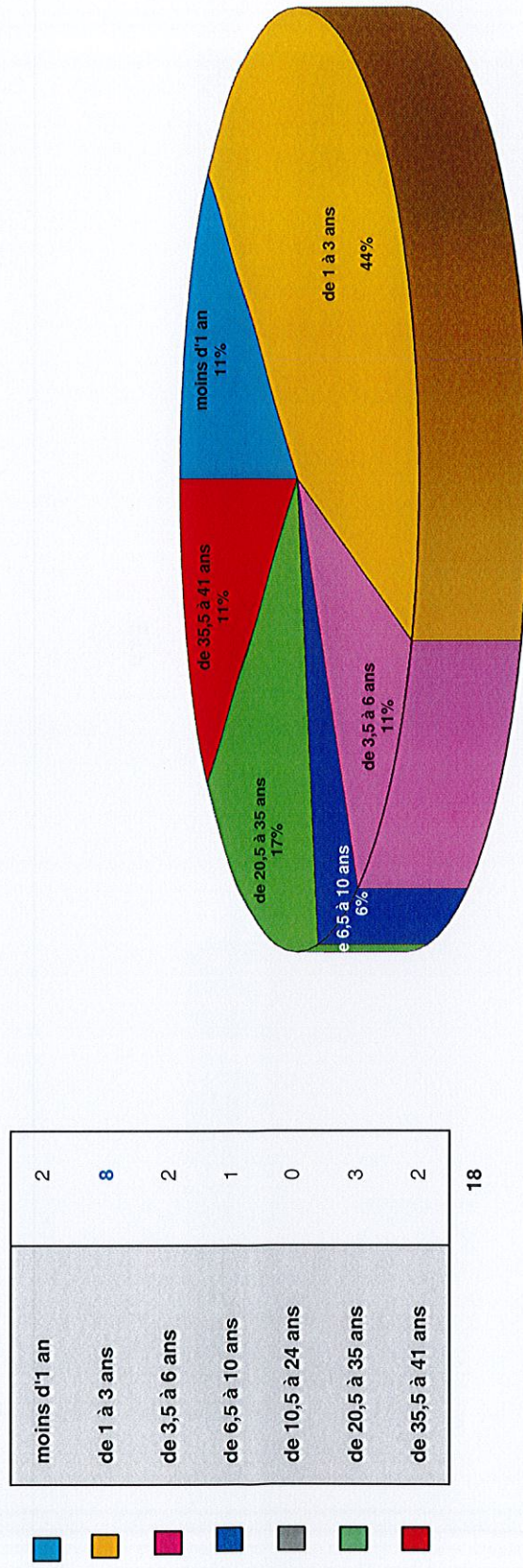
Au 31 décembre 2021

	ETP
DIRECTION	0.33
CHEF DE SERVICE	1.00
SECRETARIAT	0.70
TRAVAILLEURS SOCIAUX	3.00
PSYCHOLOGUE	0.50
PSYCHIATRE	0.13
SERVICES GENERAUX	0.32
ASSISTANTS FAMILIAUX	18.000

11 salariés – 5,98 ETP

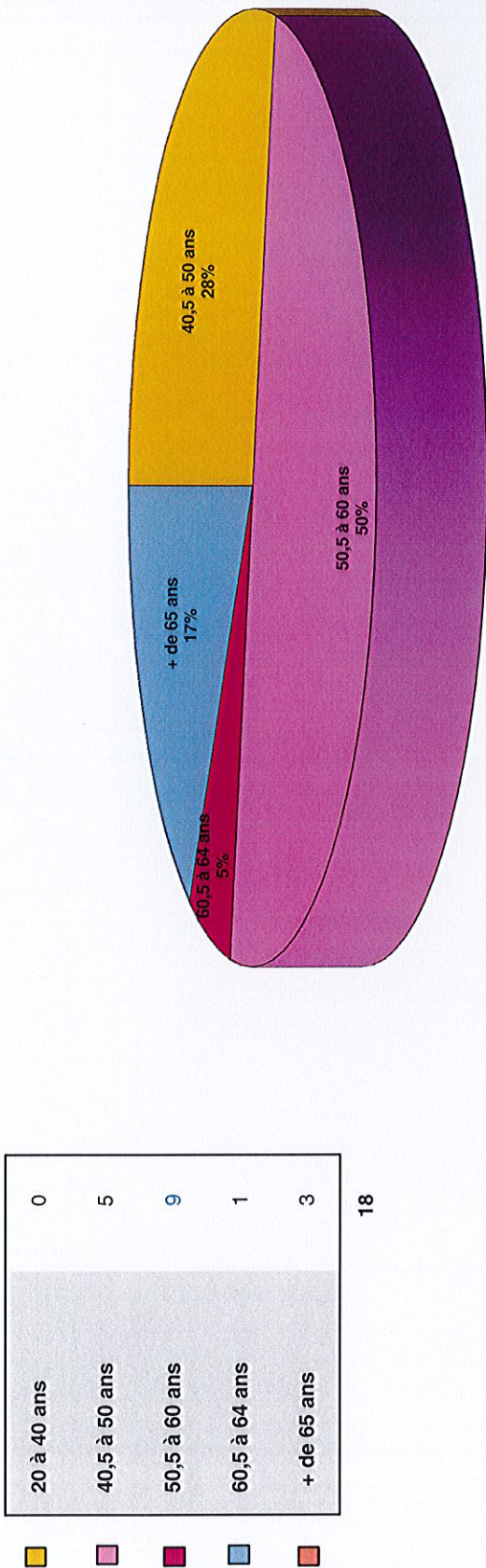
18 salariés - 18 ETP

Placement Familial Spécialisé - Années de présence des AF au 31 décembre 2021



Malgré le contexte extrêmement tendu lié à la pénurie d'assistants familiaux, le PFS a recruté la moitié d'entre eux durant les trois dernières années. Par ailleurs, ce renouvellement n'empêche pas l'engagement durable de certains assistants familiaux auprès du service (un tiers d'entre eux est salarié depuis plus de 20 ans).

Placement Familial Spécialisé - Tranche d'âge des AF au 31 décembre 2021



La moyenne d'âge des assistants familiaux du PFS est, pour une moitié de l'effectif, compris entre 50 et 60 ans. Ce constat est préoccupant, car il souligne le vieillissement des salariés et questionne l'avenir de cette profession. Les départs à la retraite des assistants familiaux seront plus nombreux dans les années à venir. La continuité de l'accueil des enfants est fondamentale pour répondre à leurs besoins. Le manque d'assistants familiaux amènera inévitablement à des situations de rupture de leur prise en charge. Recruter et fidéliser à long terme les assistants familiaux représente un axe majeur de l'avenir du PFS.

Evaluation continue

Le nouveau dispositif d'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux avec notamment l'introduction d'un référentiel commun publié par la HAS (Haute Autorité de Santé) représente une évolution conséquente dans la manière d'appréhender la démarche d'évaluation. Dans la perspective de l'instauration de ce nouveau dispositif, il a été entériné d'articuler la démarche d'évaluation interne lancée en 2021 autour de ce nouveau référentiel HAS, bien que celui-ci ne soit pas encore dans sa version définitive ; l'optique étant de mettre à profit cette démarche d'évaluation interne pour s'approprier la logique du futur dispositif.

Le référentiel HAS (document de travail, version janvier 2021) distingue trois chapitres :

« Chapitre 1 : La personne

Le premier chapitre concerne directement le résultat pour la personne. Tout au long de son accompagnement, ses droits sont respectés, son cadre de vie est pris en compte, son expression, son expérience et son entourage sont sollicités, la co-construction et la personnalisation de son projet d'accompagnement sont recherchés et elle bénéficie d'actions de prévention et d'éducation à la santé, ainsi que d'un accompagnement à la santé adapté.

Chapitre 2 : Les professionnels

Le deuxième chapitre concerne les professionnels. L'évaluation vise à apprécier leur capacité à avoir un questionnement éthique, à garantir l'effectivité des droits des personnes accompagnées, à assurer la fluidité et la continuité des parcours et l'accompagnement à la santé des personnes.

Chapitre 3 : L'ESSMS

Le troisième chapitre concerne l'ESSMS, et sa gouvernance. Cette dernière impulse une démarche de bientraitance, veille au cadre de vie de la personne, impulse une stratégie d'accompagnement de la personne et une politique de ressources humaines, dans une démarche qualité et gestion des risques. »

L'évaluation a été réalisée en 2021 en équipe, à partir d'un échantillon de critères sélectionnés dans chacun de ces trois chapitres. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport complet d'où sont extraits les indicateurs suivants :

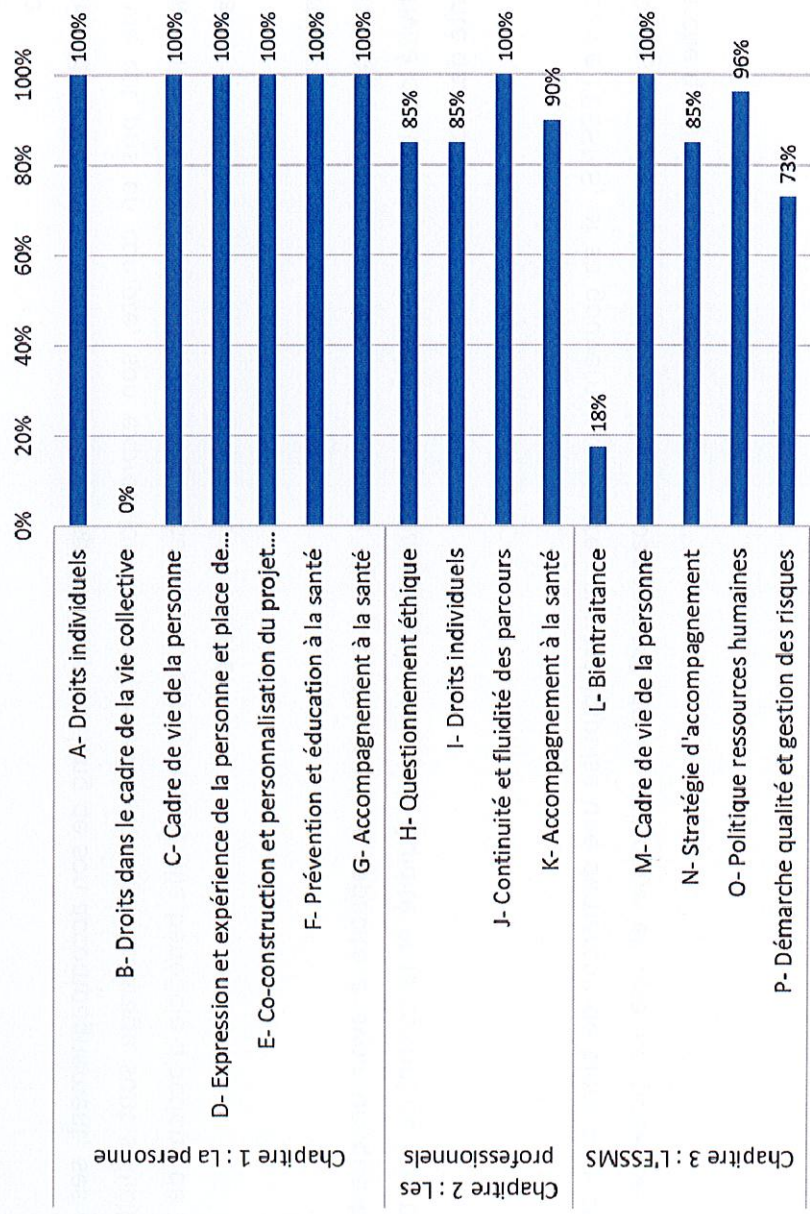
Chapitres	(1) Moyenne
Chapitre 1 : La personne	95%
Chapitre 2 : Les professionnels	94%
Chapitre 3 : L'ESSMS	79%

Moyenne des 3 chapitres

87%

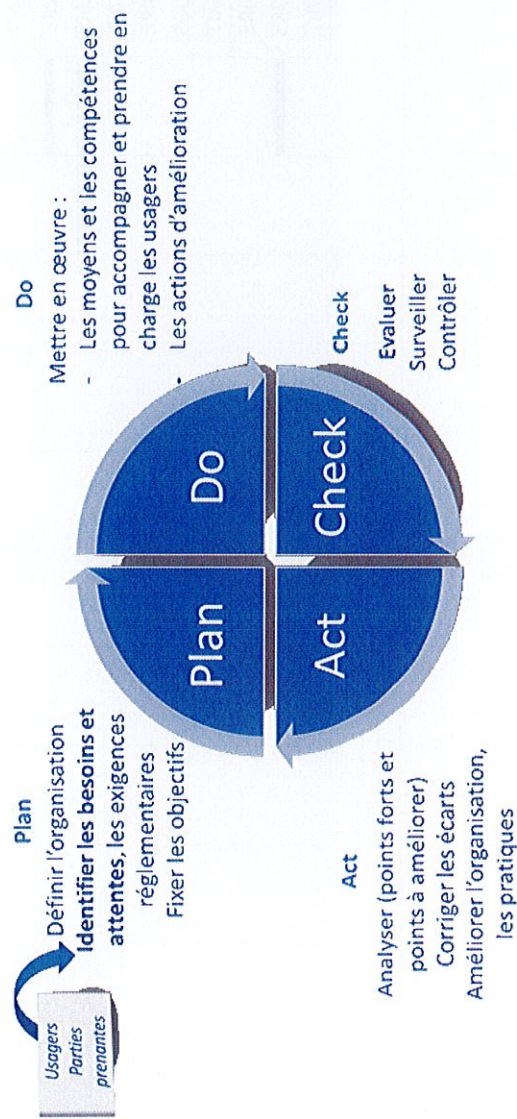
(1) moyenne obtenue à partir de la moyenne des scores des critères évalués du chapitre, score déterminé en fonction de l'adéquation de la réponse par rapport au critère :

- réponse totale par rapport au critère : 100%
- en grande partie : 70%
- partiellement : 35%
- pas du tout : 0%

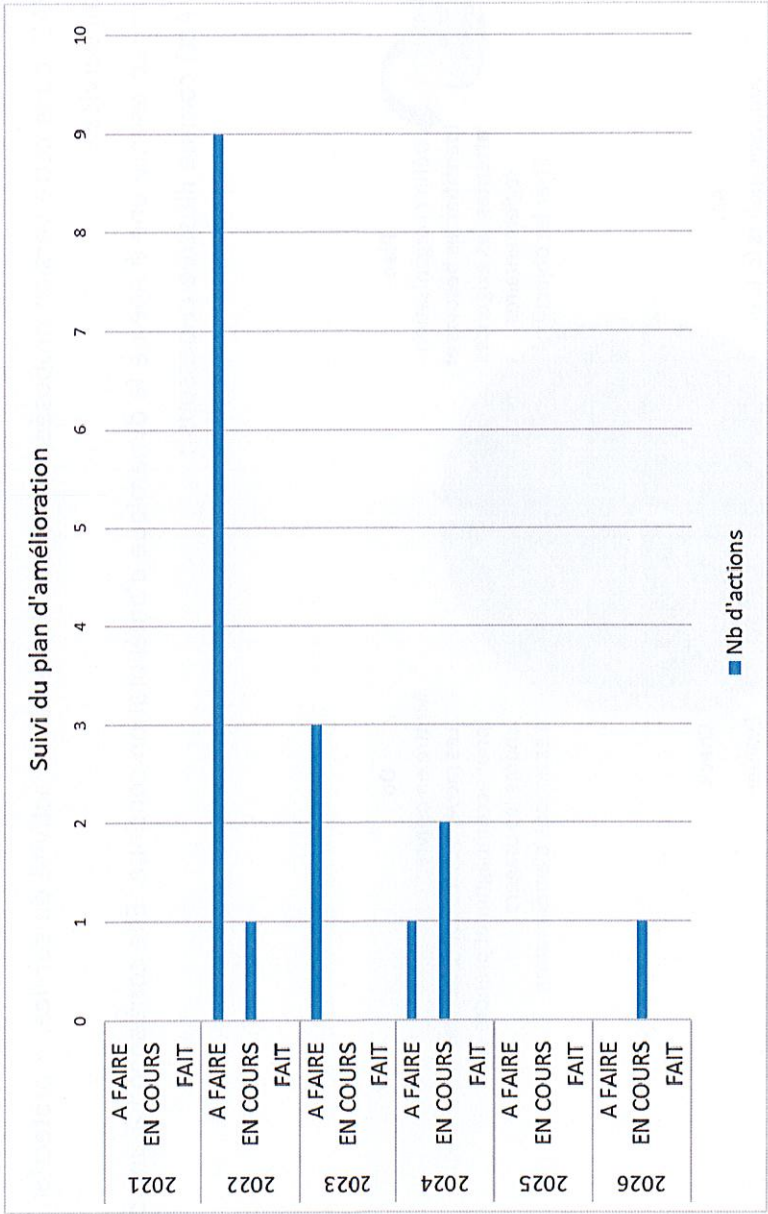


L'évaluation a permis de faire ressortir, au travers des thématiques investiguées, des points forts dans les pratiques et également des pistes d'amélioration. Elle a par ailleurs mis en exergue la difficulté parfois à pouvoir appréhender certains critères du référentiel HAS, dans cette version proposée, au regard du secteur d'activité du service, « protection de l'enfance » et des caractéristiques du service.

La démarche d'évaluation représente une étape de la dynamique d'amélioration continue. Elle correspond à une boucle du cycle PDCA (Plan, Do, Check, Act) comme illustrée ci-dessous :



A l'issue de l'évaluation un plan d'amélioration pluriannuel a été redéfini. Il est présenté ci-après avec un état d'avancement :



Plan d'action :

N°	Actions d'amélioration	Échéances	Etat
11	Engager au niveau de l'association une réflexion sur la mise en œuvre / réactivation d'un CVS	2022	A FAIRE
91	Travailler avec les assistants familiaux sur une procédure d'archivage des documents médicaux	2022	A FAIRE
97	Harmoniser les pratiques et définir un protocole pour l'information des personnes accompagnées avant les audiences	2022	A FAIRE
123	Organiser une journée thématique autour de la bientraitance.	2022	A FAIRE
127	Définir la notion de bientraitance et poser les principes à appliquer	2023	A FAIRE
142	Sur la base des objectifs et orientations fixés pour la période 2019-2022, poursuivre le déploiement des outils numériques notamment le logiciel du dossier de l'utilisateur (NEMO). ainsi que les investissements en matériel (étoffer et renouveler le parc informatique). Mettre en application le RGPD (en cours).	2024	EN COURS
144	Poursuivre l'accompagnement du déploiement des logiciels métiers notamment le dossier de l'utilisateur NEMO, par des actions de formation.	2026	EN COURS
148	Finaliser le projet de création de livret d'accueil salariés/stagiaires.	2022	EN COURS
154	Poursuivre le déploiement de l'approche processus notamment le processus Gestion Des Risques pour améliorer la lisibilité de l'organisation et l'articulation de la démarche qualité avec les activités quotidiennes.	2024	EN COURS
156	Mener une réflexion sur l'opportunité de communiquer spécifiquement sur des actions qualité gestion des risques auprès des jeunes et des familles : quelles informations présentent un intérêt réel compte tenu de la situation des usagers ? Comment (format) quand communiquer ?	2022	A FAIRE

N°	Actions d'amélioration	Échéances	Etat
157	Intégrer dans le rapport d'activité du service un chapitre faisant état de l'avancement du plan d'amélioration comprenant le suivi des actions établies dans le cadre des démarches d'évaluation.	2022	A FAIRE
158	Déployer des actions d'information, de communication relatives à la démarche qualité / démarche d'évaluation pour rendre lisible l'articulation (la structuration) de la démarche qualité (l'approche processus en particulier) avec les pratiques du quotidien. Mettre en exergue que le fait de formaliser une démarche qualité participe à la maîtrise des activités et l'amélioration du service rendu à l'utilisateur (Ex : rédaction de procédure permet de définir qui fait quoi ? description de processus : permet une vision partagée des étapes d'accompagnement).	2024	A FAIRE
166	Organiser une journée de réflexion sur la thématique santé et gestion des médicaments	2022	A FAIRE
172	Formaliser une procédure de détection et signalement des cas de maltraitance (point à intégrer au projet de service)	2023	A FAIRE
175	Préciser les notions de plaintes et réclamations à l'échelle du service et le circuit de traitement (projet de service)	2023	A FAIRE
178	Mettre en œuvre la procédure de signalement des événements indésirables	2022	A FAIRE
184	Point à aborder quant à la nécessité et/ou l'intérêt de : - Formaliser un plan de continuité des activités (cibler la réflexion sur la problématique de sauvegarde / plan de reprise des données informatiques) - formaliser un document de synthèse type plan bleu récapitulant les domaines de risques et leurs moyens de maîtrise	2022	A FAIRE